

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(article L.2121-7 du code général des collectivités territoriales)

Le conseil municipal de la commune d'Erbray

se réunira en séance ordinaire salle du Conseil

Le 23 janvier 2023 à 20h00

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

Délibérations

1. Renouvellement du contrat RGPD avec la Communauté de Commune Châteaubriant-Derval
2. Création d'un emploi permanent pour les besoins d'un nouveau service, création de poste de chef cuisinier
3. Renouvellement du contrat assurance statutaire avec le Centre de Gestion 44
4. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (l'agence postale communale)

Erbray, le 18 janvier 2023
Le Maire,
Isabelle DUFOURD-BOUCHET

